

Pour une problématisation des « écritures bilingues » dans la littérature francophone algérienne

Résumé :

La présente contribution porte sur la problématique de « l'écriture bilingue » (Lagarde, 2001 ; 2004), située au croisement de la sociolinguistique et de la littérature, dans les œuvres littéraires de trois écrivains algériens francophones : Mammeri, Dib, Djébar. Il s'agit de montrer que le texte en français est « travaillé » par des énoncés de la langue des origines (arabe et/ou berbère), selon un certain nombre de modalités d'intégration (xénismes, emprunts et calques) recélant les enjeux d'écriture suivants :

- durant la période coloniale, inscrire au cœur du texte « un discours du dedans » et prendre ainsi la parole pour dire le monde du colonisé ;
- durant la période postcoloniale, montrer la pluriculturalité de la société algérienne déniée par le pouvoir en place.

Abstract:

The present contribution concerns the problem of “the bilingual writing” (Lagarde, on 2001; on 2004), situated in the crossing of the sociolinguistics and the literature, in the literary works of three French-speaking Algerian writers: Mammeri, Dib, Djébar.

It is a question of showing that the text in French is “worked” by statements of the language of the origins (Arabic and/or Berber), according to a number of modalities of integration (xenisms, loans and traces) receiving these stakes in writing:

- during colonial period, register at the heart of the texte “a speech of inside” and speak so to say the world of the colonized;
- during postcolonial period, to show the pluriculturality of the Algerian society denied by the Governing power.

La problématique des « écritures bilingues », située au croisement de la sociolinguistique et de la littérature, vise à démonter les mécanismes de fonctionnement de la « textualisation de la diglossie » (Lagarde, 2001, p. 8). Dans le contexte historique qui a vu l'émergence de la production littéraire algérienne francophone (la colonisation), il s'agit d'écriture en « situation diglossique » (Lagarde, 2004). Il ne s'agit donc pas d'examiner le cas des écrivains (comme Julien Green) qui ont opté pour l'écriture dans l'une *ou* l'autre langue mais de la prise en compte, dans un même texte, de deux ou plusieurs langues par l'écriture (Lagarde, 2001, p. 17-19). Le rapport à la langue et à la culture ne peut être réellement vécu que de l'intérieur, souligne, à juste titre, C. Lagarde, si bien que les auteurs « minoritaires » se recrutent (presque) exclusivement parmi les locuteurs natifs (2001, p. 47). C'est le cas des trois écrivains algériens dont nous allons analyser les œuvres : Mammeri, Djébar et Dib. Il s'agit donc d'un discours du « dedans » dans lequel l'écrivain, issu d'un pays dominé, se fait détenteur de la parole pour dire « son » monde et se dire au monde dans une langue imposée par des conditions politico-historiques particulières : celles de la colonisation. Durant la période postcoloniale, il s'agit de montrer la pluriculturalité de la société algérienne déniée par le Pouvoir en place.

C'est ainsi que M. Mammeri déclare à T. Djaout, à propos de la langue française : « J'ai appris le français à l'école ; il s'agit donc d'un apprentissage artificiel. Mais une fois la langue acquise, j'en ai apprécié les avantages [...] surtout parce que c'est un instrument de libération — y compris de libération d'elle-même », et à propos du berbère : « je serais naturellement très heureux d'écrire en berbère. Je sais qu'il y a des choses, des sentiments, des musiques, que je rendrais infiniment mieux en cette langue qu'en nulle autre [...]. J'ai même écrit directement en berbère quelques textes, qui probablement ne verront jamais le jour. » (1987, p. 48-49)

A. Djébar, quant à elle, écrit, dans *En marge de ma francophonie* :

Pour une problématisation des « écritures bilingues » ...

Mon français — de l'école, je prends conscience de mon choix définitif d'une écriture francophone qui est, pour moi alors, la seule de nécessité : celle où l'espace en français de ma langue d'écrivain n'exclut pas les autres langues que je porte en moi, sans les écrire.

Écrire se fait aujourd'hui, pour moi, dans une langue, au départ non choisie, dans un écrit français qui a éloigné de fait l'écrit arabe de la langue maternelle [...]. Ecrivain en langue française, je pratique sûrement une francographie. (1999, p. 28-39)

M. Dib, lui aussi, déclare, en conclusion de *l'Arbre à dire* : « Le français est devenu ma langue adoptive. Mais écrivant ou parlant, je sens mon français manœuvré, manipulé d'une façon indéfinissable par la langue maternelle. Pour un écrivain, ça me semble un atout supplémentaire, si tant est qu'il parvienne à faire sonner les deux idiomes en sympathie. » (1998, p. 48) Le français et l'arabe en l'occurrence.

Langue de formation de ces écrivains, le français est travaillé de l'intérieur par la (les) langue (s) des origines (l'arabe et/ou le berbère), ce qui dénote une compétence bilingue sans conteste.

Et c'est de cette problématique de l'écriture bilingue que nous allons traiter en examinant d'abord les modalités d'intégration puis les enjeux d'écriture. Notre corpus d'analyse sera constitué d'œuvres littéraires de nos trois écrivains dans lesquelles nous puiserons quelques exemples. Ces œuvres sont les suivantes :

— Pour Mammeri : *La Colline oubliée* (1952), *Le Sommeil du juste* (1956), *L'Opium et le Bâton* (1965), *La Traversée* (1982) ;

— Pour Dib : *La Grande Maison* (1952), *L'Incendie* (1954), *L'Arbre à dire* (1998) ;

— Pour Djebbar : *La Disparition de la langue française* (2003).

Modalités d'insertion de l'écriture bilingue

Dans les œuvres littéraires de nos trois écrivains, les énoncés appartenant à la langue des origines sont insérés selon trois procédés : le xénisme, l'emprunt et le calque. C'est à illustrer la

présence de ces trois procédés d'intégration que nous allons nous consacrer ci-dessous.

Xénismes

Le xénisme, comme le rappelle L. Guilbert, est considéré comme « tout terme étranger (...) introduit dans le corps d'une phrase française en référence à un signifié propre à la langue étrangère (...). Dans cette catégorie entrent les noms propres, patronymes, les noms géographiques de fleuves, de villes... » (1982, p. 56) Les xénismes sont donc dans notre corpus, tous les termes étrangers à la langue française, y compris les noms propres. Les noms propres sont aussi bien des anthroponymes que des toponymes ; d'origine arabo-berbère, ils marquent ainsi la prévalence de l'univers à partir duquel s'opère l'acte d'écrire.

— Anthroponymes : Mokrane, Aazi, Sekoura, Arezki, Mourad... (Mammeri) ; Aïni, Hamid Seradj (Dib) ; Halima, Berkane, Nadjia, Ali (Djebar).

— Toponymes : Aourir, At-Yacoub, At-Yani (Mammeri) ; Dar Sbitar (Dib) ; *El Bahdja*, Djemaa el Djedid (Djebar).

D'autres xénismes inscrivent leur présence dans le texte, et se rapporte à des qualificatifs ou des noms communs : « un *aroumi* », « les *iroumien* » (Mammeri) ; « une *roumia* », « un *ouali* », « cette *kouba* », « *el djebha* », « un *tfel* », « un *seghir* » (Djebar) ; « des *moudjahiddin* » (Mammeri et Djebar).

Emprunts

Selon J. Hamers, l'emprunt est « un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire. » (1997, p. 136). Dans notre corpus, les emprunts peuvent être soit d'ordre lexical, soit d'ordre sémantique.

Les emprunts lexicaux sont pour certains des termes vulgarisés par la littérature coloniale et sont intégrés totalement à la langue cible. Chez M. Dib et M. Mammeri ils se rapportent à des domaines divers : les mets (*couscous*, *méchoui*) ; les vêtements (*burnous*, *chéchia*, *babouche*, *djellaba*, *gandoura*), les ustensiles (*kanoun*, *mezoued*), les représentants de la société (*caïd*, *agha*), les référents religieux (*muezzin*, *imam*, *coran*, *sourate*, *cheikh*).

Ces emprunts lexicaux avoisinent avec des emprunts sémantiques, procédé qui, selon F. Cheriguen, constitue « une unité de fonctionnement d'une ou plusieurs parties susceptible d'un usage syntaxique autonome. Il est mis en morphologie, car formé dans la langue-cible même (différence avec l'emprunt lexical), mais seulement par imitation. D'où son rapport avec la langue source. » (1988, p. 56)

Les emprunts sémantiques concernent le transfert en langue cible du contenu sémantique du terme correspondant en langue source, le signifiant restant le même. Ce transfert de signifié ne peut être perçu que par le locuteur de la langue source car il réside au niveau connotatif, le concept et le sémème sont transférés d'une autre culture et d'une autre langue. Ce qui permet cette transposition, c'est, d'une part, le bilinguisme du locuteur, d'autre part, l'identification sémantique possible entre une unité lexicale de la langue A et une unité lexicale de la langue B, A et B étant des langues en contact comme on peut le voir chez M. Mammeri : « des pays » dans le sens de « compatriotes », « mangé » dans le sens de « rongé ».

Calques

Quant au calque, il est défini comme :

Une unité de fonctionnement comportant nécessairement plusieurs parties susceptibles d'autonomie syntaxique. Le calque est mis en morphologie, issu de la langue-même au plan du signifiant (base appartenant à la langue). Mais sa formation nécessite le recours à une langue-source. La différence avec l'emprunt sémantique, c'est que le calque est toujours un composé. Et avec celui-ci, le calque a recours à une langue-source. Exemple : gratte-ciel, etc. (Cheriguen, 1988, p. 56)

Autrement dit, l'emprunt sémantique et le calque ont en commun la traduction littérale de la langue source vers la langue cible mais le premier concerne une seule unité tandis que le second est un composé. Voici quelques exemples de calques :

Va avec la paix, dit-elle. [Va en paix.]
— Reste aussi avec la paix, répondis-je. [Je te laisse aussi en paix.] (Mammeri, 1952, p. 47)

[...] la honte pleut sur lui quand il marche. [Il est déshonoré ou n'est plus digne de l'honneur de la communauté ni de sa confiance] (Mammeri, 1965, p. 98)

Tu as encore le lait de ta mère entre les dents. [Équivalent en français : « Si on te pressait le nez, il en sortirait du lait. » Ce qui signifie : « tu n'es qu'un gamin », qui marque un certain degré de transférabilité culturelle.] (Dib, 1954, p. 59)

Ils m'ont reçue sur la pupille de leurs yeux. [Ils m'ont reçu royalement.] (Dib, 1954, p. 174)

Par le sang qui est entre nous. [Par les liens du sang qui nous unissent.] (Dib, 1954, p. 157)

Que le Prophète et ses épouses, comme s'exclamaient les femmes de la famille, me contemplant, et me pardonnent mes péchés. (Djebar, 2003, p. 14).

Les calques visent ainsi à brouiller, à parasiter l'intercompréhension pour qui ne possède pas le même arrière-plan culturel. Ils jouent sur l'aspect connotatif (le signifié) du langage par le biais des métaphores propres à la culture source parfois difficilement transférable en langue cible.

Les calques sont parfois accompagnés d'énoncés de la langue source dont ils représentent la traduction littérale : « *Ruheth dhi lhna a tharoua...* Partez en paix mes enfants. » (Mammeri, 1952, p. 44) ; « *ya ouled el houma !* » : « Ô enfants de mon quartier ! » (Djebar, 2003, p. 204).

L'insertion de tous ces procédés s'accompagne de discours épilinguistiques dont la récurrence est l'une des caractéristiques fondamentale de l'écriture bilingue. Selon Lagarde, ce qui se donne à lire n'est plus seulement un simple marquage de code (opération de traduction ou d'explication) mais des commentaires plus ou moins développés liés à l'insertion de ces énoncés (Lagarde, 2001, p. 45-46). En voici quelques exemples :

Chez Mammeri :

L'écriture régulière et très appliquée je reconnus qu'Aazi avait elle-même écrit la lettre. Le sens en était très obscur [...]. Aazi avait une connaissance très imparfaite du français... (1952, p. 70)

Pour une problématisation des « écritures bilingues » ...

C'est cet instituteur de Tasga qui lui tournait la tête, mais comment lui parler ? Le père ne savait pas le français ni l'instituteur le berbère. (1956, p. 17)

— Le chef demande ce que tu parles. — Le kabyle. — L'administrateur te demande si tu ne pourrais pas parler français comme tout le monde. — Dis-lui, si ce n'est pas l'offenser, que le kabyle est la langue de mes pères. (1956, p. 22)

Chez Djébar (2003) :

Mon père... le Chaoui analphabète (en français, pas en arabe). (p. 46)

N'oublie pas, d'ailleurs, quand c'est écrit en français, il faut, presque tout le temps comprendre exactement le contraire ! Tu entends, gamin ! (p. 42)

Raconte-la moi ton histoire, mais en arabe ! (p. 86)

Nous pouvons constater ainsi, aussi bien chez Mammeri, chez Dib que chez Djébar, que le recours aux énoncés en berbère ou en arabe dans le même texte, vient télescoper l'écriture en français et porte un discours sur la place de la langue d'origine et donc sur les enjeux de l'écriture bilingue. C'est ce que nous allons examiner maintenant.

Enjeux de l'écriture bilingue

Ce qui se joue dans l'écriture en français ainsi parasitée par les énoncés en berbère et/ou en arabe, c'est avant tout la volonté de porter dans la sphère publique (les lecteurs) un discours sur les rapports entre les deux langues, rapports de nature diglossique où le français apparaît comme la langue dominante et les langues d'origine comme les langues dominées. C'est le cas des œuvres de Mammeri et de Dib publiées durant la période coloniale. La stratégie de l'écriture « bilingue » pose alors que le dominé se fait détenteur de la parole et du droit de nommer et par là, qu'il tente de se réapproprier un espace et des valeurs dont le colonisateur l'expulse. C'est en fait, écrit C. Lagarde, le statut de chacune des langues, et par voie de conséquence celui de ses locuteurs, au sein desquels l'écrivain occupe une place

privilegiée, qui se rejoue en permanence dans le cadre des écritures bilingues (2001, p. 31-32).

Face à cet enjeu, il en est deux autres que l'on rencontre dans la littérature postcoloniale. Le premier consiste à donner à voir, à travers l'écriture bilingue, la persistance des rapports diglossiques entre les langues en présence malgré la souveraineté du pays : le conflit linguistique est toujours là. Le second convoque les langues en présence dans leurs rapports « complémentaires en une sorte de symbiose pacifique ou consensuelle, telle que semblent l'envisager les tenants du contact interlinguistique » (Lagarde, 2001, p. 47). Ceci est d'autant plus prégnant que le code affecté au narrateur se complexifie.

C'est ce que nous allons analyser maintenant en examinant tour à tour les enjeux des procédés d'insertion (xénismes, emprunts et calques), des discours épilinguistiques et du code affecté au narrateur.

Enjeu des xénismes, emprunts et calques

Les procédés d'insertion de la langue source, comme nous l'avons vu ci-dessus, sont soit des xénismes qui marquent la prévalence de l'univers à partir duquel s'opère l'acte d'écrire soit des emprunts lexicaux (intégrés à la langue cible ou encore étrangers à elle) et sémantiques (unités uniques traduites littéralement), soit des calques, énoncés composés de plusieurs unités traduits littéralement.

Les xénismes (toponymes et anthroponymes) projettent le monde du dominé au devant de la scène, il occupe tout l'espace de l'avant-texte que représente le glossaire, chez Mammeri notamment dans son premier roman publié durant la colonisation. Les noms propres (xénismes) dans les romans sont des termes chargés qui viennent briser l'homogénéité discursive et servent à la construction d'un moi, comme « moi de langage ». Chez A. Djébar, ces xénismes, notamment ceux qui sont non encore intégrés à la langue cible, sont accompagnés d'une explication entre parenthèses ; celle-ci figure dans une didascalie donc qui, bien que figurant dans une œuvre postcoloniale, font référence à la période de la colonisation : la situation a changé mais le souvenir du passé reste vivace dans la mémoire collective semble rappeler l'écrivaine.

L'insertion de ces explications dénote toutefois chez l'auteur bilingue la volonté de se montrer collaboratif puisque mobilisant des procédés d'intercompréhension avec l'Autre qui tendent à combler la distance existant avec lui.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les emprunts sémantiques et les calques qui brouillent la clarté du texte et marquent une distance volontaire avec la langue française. Ils possèdent aux yeux du narrateur une valeur supplémentaire emblématique, charriant avec lui un univers que la traduction française serait incapable de véhiculer, et nécessite donc une double compétence linguistique et culturelle. Ainsi, les traductions littérales visent à subvertir les normes du français, révèlent le souci de traduire fidèlement la parole du dominé selon ses propres valeurs et de son propre point de vue et montrent l'impossibilité de transférer, d'une langue à l'autre, un certain nombre de subtilités et de conventions linguistiques (« mangé par la tuberculose » au lieu de « rongé par la tuberculose » par exemple) : ce sont deux cultures et deux mondes différents qui se côtoient. La distance à franchir s'élargit en même temps que se creuse le fossé entre dominant et dominé. L'intérêt porté à la spécificité culturelle est dominante, l'ailleurs se donne à lire et à voir. C'est pour cette raison que le texte autorise deux lectures : celle d'une altérité pour qui n'a pas de compétence en arabe et/ou en berbère, celle d'une identité pour qui accède au sens en arabe ou en berbère de ces énoncés. Le texte est ainsi pris dans un double réseau intertextuel jouant à la fois avec la langue de l'Autre et la langue d'origine et renversant les pôles du conflit puisque, dans une telle situation de minoration linguistique comme celles de la langue autochtone (arabe et berbère) et face à l'idéologie de la langue dominante, se crée toute une idéologie de la parole éclatée pour compenser la perte d'identité de la langue dominée. C'est ainsi que les énoncés dans la langue source insérés sans traduction (chez A. Djébar notamment, donc durant la période postcoloniale) inscrit celle-ci au cœur du texte, se libérant de la médiation de la langue française, dans une existence en elle-même enfin retrouvée.

Certains de ces énoncés marquent aussi pour le dominé la volonté de s'approprier le pouvoir de désigner l'Autre. C'est ce que révèle l'emploi des mots « *Aroumi/Iroumien* » [le

Français/les Français], « le *Komisar* » [emprunt signifiant « commissaire », appellation utilisée par les colonisés pour désigner l'administrateur de la commune], « les Infidèles », chez M. Mammeri et « *roumia* » chez .Djebar. Par ce pouvoir de nomination, le dominé retrouve un statut d'égalité que lui dénie l'Autre.

L'ensemble de ces énoncés sont, dans la plupart des cas, mis en relief par la marque typographique de l'italique ou par la présence de guillemets et cette mise en relief indique un changement de code non pas pour montrer l'étrangeté de la langue d'origine mais pour renvoyer au dominant l'image du statut de langue étrange qu'il assigne à la langue du dominé ou de l'ex-dominé. Cette mise en relief agit comme un contre-miroir qui, loin de représenter la langue en creux, fait apparaître son image au grand jour, le calque (traduction littérale) ne faisant que surdéterminer ce contre-miroir et concourant ainsi à l'abolition de la clarté des transferts donc à l'inscription d'une complexité au cœur du texte.

Enjeu des discours épilinguistiques

Cette vision du statut des langues est renforcée par les discours épilinguistiques qui suivent ou précèdent une prise de parole en arabe, en berbère ou en français.

Ainsi, chez M. Mammeri, la situation conflictuelle engendrée par la colonisation et la guerre de libération passe par une dévalorisation de la langue de l'Autre comme l'indique l'extrait suivant :

[...] Ces infidèles parlent la même langue et raisonnent de la même façon, de travers soit, mais de la même façon. (1956, p. 110)

Cette dévalorisation du français s'accompagne d'une valorisation du kabyle (variété du berbère) :

[...] Le jour est proche où ils ne parleront même plus la langue de leurs pères. (1952, p. 107)

« — Crois-tu en Dieu ? dit M. Boniface à Raveh en un mauvais kabyle. » Pour la première fois Raveh eut l'impression d'être parmi les hommes. (1956, p. 104)

La valorisation du berbère passe également par l'affirmation de sa propriété scripturale :

[...] (suit ici en lettres berbères, difficiles à déchiffrer, une définition médicale de la femme...) (1952, p. 137)

Cette référence à l'aspect scriptural de la langue du dominé marque l'intention d'en affirmer le statut de langue à part entière, de soulever le voile de minoration dont le système colonial la recouvrait.

Toutefois, chez Mammeri, ce processus de valorisation de la langue d'origine continue de s'inscrire au cœur du texte même dans ses œuvres postcoloniales. Ainsi, dans *La Traversée* (1982), l'affirmation de la propriété scripturale du berbère est posée : « Il répétait comme une litanie la phrase qu'il avait vue, écrite en tfinagh, sur un rocher de la route : “ Moi, Berzekou, je fais paître mes chèvres et je suis sans personne ”. »

L'indépendance nationale n'a pas réglé la question linguistique : le berbère était, en 1982, date de la publication de ce roman, toujours minoré, n'est pas reconnu comme langue puisque le processus de sa réappropriation existait toujours (ce n'est plus le cas aujourd'hui où elle a le statut de langue nationale, où elle est enseignée dans le cycle scolaire et à l'université : département de tamazight à Tizi-Ouzou). C'est ce qu'indiquent les emprunts sémantiques et les calques qui figurent dans ce dernier roman : « J'ai pris ta fille dans ma maison pour qu'elle soit la mère de mes enfants et ma compagne dans les jours bons et dans les jours mauvais... » ; « *Idder* ? demanda-t-elle ». Durant la période postcoloniale et jusqu'à une certaine date, le berbère était toujours une langue étrange pour ne pas dire étrangère qui nécessitait la médiation de la langue française pour exister et la question continuait de se poser en termes conflictuels.

Chez . Djebbar (2003), la valorisation de l'arabe s'opère selon deux voies mais qui toutes deux appartiennent au domaine de l'affectivité car en effet, l'arabe c'est avant tout la voix de la mère, *Mma* : « Mma et il s'endormit ce jour-là, conversant en mots menus avec elle, dans son parler à elle, un mélange de dialecte de la rue algéroise, parsemé de mots raffinés, à consonances andalouses. » (p. 18)

Mais c'est aussi la langue de la relation amoureuse, celle à laquelle la narratrice (Nadjia) prête des qualités de volupté :

La langue de nos femmes est une langue d'amour et de vivacité quand elles soupirent [...] et tu le sais bien, *ya habibi*, il y a cet arabe pour la sexualité, presque pudique, restant au bord, allusif, mais si prometteur. (p. 118)

Il s'agit de mettre en scène, comme le souligne C. Lagarde, l'attachement profond et souvent problématique à la langue (2001, p. 46). Problématique car l'écrivaine a besoin de la médiation de la langue française pour se faire entendre mais regrette de ne pouvoir l'écrire en arabe : « Je ne peux qu'écrire, avec une déformation inévitable : lorsqu'elle parlait arabe, comment, me rappelant ses phrases et les rapportant dans l'autre langue, mon écriture pourrait-elle être vraiment un baume à son absence ? » s'interroge Berkane, le héros du roman (p. 125). L'écriture en français est forcément une « déformation » mais elle permet à l'attachement amoureux à Nadjia (son amante arabe) et par là même à l'attachement à la langue maternelle, l'arabe, de ne pas sombrer dans l'oubli :

Déplacer ces mots arabes, les faire glisser pour les garder en langue seconde ? Ses mots, proférés dans notre langue maternelle, je les entends dans leur musique particulière : et le français me devient une porte étroite pour maintenir l'aveu de volupté, qui scintille dans l'espace de mon logis. [...] Ecrire et glisser à la langue française, c'est le moyen sûr de garder, tout près, ta voix, tes paroles. (p. 127-128)

L'espoir est dans le métissage des deux langues : « J'ai en mémoire tactile tout cet idiome particulier à nous deux, métissage de mon dialecte et de ton français [...]. Mais tu n'es pas là, nos parlars accouplés s'effacent. » (p. 25) Mais cet espoir s'éloigne en même temps que s'estompe le souvenir de Marise, l'amante française de Berkane dont celui-ci est séparé.

Le métissage, le rapport entre les deux langues enfin apaisé, est-il encore possible dans une Algérie des années quatre-vingt-dix menaçant de sombrer dans l'islamisme : « En écrivant mes souvenirs de jeunesse, avait-il confié à son jeune frère, le français devient ma langue de mémoire... », dit Berkane

(p. 186) ; « est-ce que soudain c'était la langue française qui allait disparaître "là-bas" ? » (p. 199) Disparition du français mais aussi de l'arabe des origines, celui de l'affectivité, de la culture, de la tolérance, s'exclame Nadjia :

Mais les autres, les fanatiques, as-tu senti leur fureur verbale, la haine de leurs vociférations ? Leur langue arabe, moi qui ai étudié l'arabe littéraire, celui de la poésie, celui de la *Nahda* et des romans contemporains [...] je ne reconnais plus cet arabe d'ici. C'est une langue convulsive, dérangée, et qui me semble déviée ! Ce parler n'a rien à voir avec la langue de ma grand-mère, avec ses mots tendres, ni avec l'amour chanté de Hasni El Blaoui. (p. 118)

Cette complexité des rapports entre les langues, en période coloniale et postcoloniale, se donne à voir également dans le code affecté au narrateur.

Code affecté au narrateur

Aussi bien dans les romans de Mammeri, de Dib que de Djébar, le narrateur n'est pas un : il se démultiplie en une pluralité de voix.

Ainsi, dans tous les romans de M. Mammeri, la narration à la 3^e personne est entaillée par le recours à l'écriture intime (narration en « Je ») : journaux intimes dans *La Colline oubliée*, dans *Le Sommeil du juste*, dans *La Traversée* ; lettres dans les quatre romans (les trois cités précédemment auxquels il faut ajouter *L'Opium et le Bâton*).

Le « Je » cède parfois la place au « Nous », instance auctoriale prenant la parole en qualité de représentant d'une collectivité : « Le printemps chez nous » (1952) ; « on dit chez nous » (1965).

Les mêmes « puzzles narratifs », selon l'expression de Lagarde (2001, p. 42), se retrouvent dans le roman de Djébar où la narration à la 3^e personne alterne avec la narration à la 1^{re} personne : récits de Berkane, récits de Nadjia, lettres de Berkane à Marise et à Nadjia, journal intime de Berkane.

Cette multiplication des instances narratrices, que l'on retrouve aussi chez M. Dib, chacune représentant une voix distincte, ne procéderait-elle pas « d'une volonté de donner à

voir (et donc de ne plus occulter) une réalité à tout le moins complexe, le plus souvent conflictuelle », d'échapper ainsi « à une approche réductrice » (Lagarde, 2001, p. 43), une approche uniforme et uniformisante du statut du dominé, à travers la mise en scène du statut des langues, durant la période coloniale. En effet, la pluralité des voix qu'instaure la polyphonie engendrée par le recours à l'écriture en « Je » donne à voir un peuple, fait d'hommes et de femmes existant individuellement et retrouvant l'existence qui leur est déniée. C'est ce que déclarait Mammeri lui-même : « Je souffrais, à vrai dire, d'appartenir à un corps sans voix. » (Mazouni, 1959, p. 58-60)

Durant la période postcoloniale, il s'agit de mettre en scène le déni du plurilinguisme dans une Algérie livrée au monolinguisme. . Djebbar écrit :

Il s'agit d'expérimenter le passage entre les langues... S'il ne permet pas le flux, le courant, la navigation des corps, des voix, des yeux, des musiques, alors l'échec est là, qui coagule, qui bloque, qui pousse à la destruction. C'est celui hélas de mon pays, l'Algérie pantelante : par phobie de la deuxième langue, de la troisième, par déni d'un multilinguisme inscrit dans notre culture depuis l'Antiquité (culture populaire et culture savante), par crainte donc du multiple à l'infini des formes, mon pays, sous véritable dictature culturelle, a été harcelé par un monolinguisme. (1999, p. 32)

Elle passe de la « franco-graphie » à la « francophonie » revendiquée : « Oui, ramener les voix non francophones — les gutturales, les ensauvagées, les insoumises — dans un texte français qui devient mien. » (1999, p. 29)

Faire sienne l'écriture en français de ses racines berbères et/ou arabes ; faire vivre les langues d'origine à travers le texte français, montrer la pluriculturalité de la société algérienne, tels sont les discours qui travaillent les œuvres littéraires qui font référence à la période postcoloniale.

Conclusion

Notre approche de l'écriture bilingue, dans la littérature francophone algérienne, a permis de dégager deux aspects relatifs à la présence des langues dans les textes :

— durant la période coloniale, il s'agit de rendre compte des relations diglossiques entre les langues et des statuts assignés à celles-ci : langue dominante (le français)/langues dominées (l'arabe et/ou le berbère). Ceci passe par un certain nombre de procédés (xénismes, emprunts et calques) qui, au cœur du texte français, permettent de redonner à la langue dominée son statut de langue à part entière ;

— durant la période postcoloniale, il s'agit de dénoncer le déni du plurilinguisme prôné par le Pouvoir mais aussi d'inscrire, dans la narration, la complémentarité des langues, leur symbiose dans une pluralité culturelle assumée.

Nous avons emprunté deux démarches complémentaires : celle de l'analyse sociolinguistique (niveau linguistique) pour étudier les phénomènes langagiers présents au sein des œuvres littéraires et celle de la pragmatique (niveau discursif) car il s'agissait de s'intéresser à l'écriture littéraire. Notre approche se veut une prise en charge des modalités d'écriture bilingue et surtout de la modalisation de celle-ci comme processus en perpétuels changements et de la contextualisation des corpus littéraires qui restent des données variables, hétérogènes selon les conditions sociales, historiques, idéologiques et culturelles de leur production. C'est ainsi qu'apparaît la nécessité de reconsidérer les frontières entre les concepts de « métissage », d'« étrangeté » intimement liés à la problématique de l'écriture bilingue et que nous n'avons fait qu'effleurer ici. Ceci peut faire l'objet de recherches ultérieures.

Références bibliographiques

CHERIGUEN Foudil, 1988, « Les procédés de formation du lexique » dans *Cahier de lexicologie*, n°55.

CHERIGUEN Foudil, 2002, *Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère*, Alger, Casbah éditions.

DIB Mohamed, 1952, *La Grande Maison*, Paris, Le Seuil.

DIB Mohamed, 1954, *L'Incendie*, Paris, Le Seuil.

DIB Mohamed, 1998, *L'arbre à dire*, Paris, Albin Michel.

DJEBAR Assia, 1999, *Ces voix qui m'assiègent... en marge de ma francophonie*, Les presses Universitaires de Montréal.

DJEBAR Assia, 2003, *La Disparition de la langue française*, Paris, Albin Michel, « Le Livre de poche ».

GUILBERT Louis, 1975, *La créativité Lexicale*, Paris, Broché.

HAMERS Josiane, 1997, « Emprunt », dans *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la dir. de MOREAU Marie-Louise, Sprimont, Mardaga.

LAGARDE Christian, 2001, *Des écritures « bilingues »*. *Sociolinguistique et littérature*, Paris, L'Harmattan.

LAGARDE Christian, 2004, *Ecrire en situation bilingue 1. Communications*, Presses Universitaires de Perpignan.

MAMMERI Mouloud, 1952, *La Colline oubliée*, Paris, Plon.

MAMMERI Mouloud, 1956, *Le Sommeil du juste*, Paris, Plon.

MAMMERI Mouloud, 1965, *L'Opium et le Bâton*, Paris, Plon.

MAMMERI Mouloud, 1982, *La Traversée*, Paris, Plon.

MAMMERI Mouloud, 1987, *Entretien avec Tahar Djaout*, Alger, LAPHOMIC.

MAZOUNI Abdallah, 1959, « Entretien avec Mouloud Mammeri », dans *Éducation nationale du Royaume du Maroc*, n°2, Nov.-Déc.